

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach

**Mairie de**  
**LEYVILLER**  
57660



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 JUIN 2019**

Sous la Présidence de M. BALLIÉ Daniel

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2019

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7 Absent(s) : 4

Procurations : 2 , Klam Y. à Olmscheid P., Klein F. à Ballié D.

**DCM 11/2019**

**Objet : Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-41 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2007 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du maire en date du 15 janvier 2019 engageant la modification du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 15 mars 2019 mettant le projet de modification du PLU à l'enquête publique,

Vu la notification du projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme en date du 21 mars 2019,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les avis des personnes publiques consultées et les résultats de ladite enquête publique justifient les modifications mineures apportées au projet de PLU ;

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'approuver la modification du PLU tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Leyviller aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ.

La présente délibération sera exécutoire :

- après sa réception par l'autorité administrative de l'État (Préfet - Sous-Préfet) ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Fait pour extrait conforme.

Leyviller, le 14 juin 2019  
Le Maire : BALLIÉ Daniel

